NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 12 février 2018, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Arrêté (MO) n° 02 du Ministère de l'agriculture (DA) levant l'interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour, les œufs et le sperme, originaires d'Oostkamp et de Menin (Flandre‑Occidentale, Belgique) |
| Le Ministère de l'agriculture (DA) a publié l'Arrêté (MO) n° 02 levant l'interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour, les œufs et le sperme, en provenance d'Oostkamp et de Menin (Flandre-Occidentale, Belgique). Aux termes du rapport final soumis à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) par M. Jean-Francois Heymans, Directeur du Département "Santé animale et sécurité des produits animaux" de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Bruxelles, Belgique), les épisodes d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) survenus à Oostkamp et à Menin (Flandre-Occidentale, Belgique) *(visés par l'interdiction temporaire établie au moyen de l'Arrêtà (MO) n° 31, série 2017, du Ministère de l'agriculture)* sont à présent clos. En outre, selon l'évaluation réalisée par l'Office de l'élevage et des produits de l'élevage (BAI), le risque de contamination découlant de l'importation de volailles et de produits de volailles en provenance d'Oostkamp et de Menin (Flandre-Occidentale, Belgique) est négligeable.  <https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/PHL/18_0835_00_e.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'une réglementation déjà notifiée |
| [ ] Le retrait d'une réglementation |
| [ ] Une modification de la période d'application d'une mesure |
| [**X**] Autres: levée d'une interdiction temporaire. |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Office of the Director  Policy Research Service  Department of Agriculture  Elliptical Road, Diliman,  Quezon City  Téléphone: +(632) 926 7439  Fax: +(632) 928 0590  Courrier électronique: spspilipinas@da.gov.ph  ou  National Veterinary Quarantine Services  Bureau of Animal Industry  Visayas Avenue, Diliman  Quezon City  Téléphone: +(632) 920 0815  Fax: +(632) 920 0916  Courrier électronique: nvqs\_bai@yahoo.com  quarantine\_bai@yahoo.com |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Office of the Director  Policy Research Service  Department of Agriculture  Elliptical Road, Diliman,  Quezon City  Téléphone: +(632) 926 7439  Fax: +(632) 928 0590  Courrier électronique: spspilipinas@da.gov.ph  ou  National Veterinary Quarantine Services  Bureau of Animal Industry  Visayas Avenue, Diliman  Quezon City  Téléphone: +(632) 920 0815  Fax: +(632) 920 0916  Courrier électronique: nvqs\_bai@yahoo.com  quarantine\_bai@yahoo.com |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**